

Modalités d'organisation du stage de 40 prélèvements

Votre stage doit être réalisé dans un délai maximum de 2 ans après la validation de votre épreuve théorique.

La recherche de terrain de stage est une démarche individuelle.

Dès que vous avez négocié votre stage sur une période de 15 jours nécessaire aux apprentissages, **vous devez transmettre au CRECCEPS :**

- les coordonnées de l'établissement d'accueil, le nom et la fonction de votre maître de stage pour agrément du terrain, et élaboration de la convention de stage tripartite (signée du service d'accueil /stagiaire/CRECCEPS),
- la copie de vos justificatifs de vaccinations professionnelles obligatoires,
- la copie de l'attestation de **responsabilité civile et risques professionnels** avec une amplitude de 4 semaines pour permettre de modifier la planification du stage dans ce créneau, si besoin.

A réception de l'ensemble de ces informations et documents, le CRECCEPS transmettra votre carnet de stage, et la grille critériée de l'évaluation de l'épreuve pratique du CCEPS à votre maître de stage.

Cette grille critériée vous sera également adressée afin de préparer votre stage et l'épreuve pratique du CCEPS.

A l'issue de votre stage, **le maître de stage** retransmettra votre carnet de stage directement au CRECCEPS.

PS : Nous vous rappelons que pour vous présenter à l'épreuve pratique du CCEPS, vous devez être titulaire de l'AFGSU niveau 2.



CENTRE REGIONAL DES EPREUVES DU CERTIFICAT DE
CAPACITE POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS



FICHE DE RENSEIGNEMENTS STAGE CCEPS

ÉTUDIANT	
NOM :	Prénom :
Adresse :	
Adresse mail :	N° de téléphone :
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	
Raison social de l'établissement d'accueil :	
Adresse :	
N° de téléphone :	
MAITRE DE STAGE	
NOM :	Prénom :
Qualification :	
Adresse mail :	N° de téléphone :
Tuteur de stage : (3 ans d'expérience dans l'activité de prélèvements sanguins)	
NOM :	Prénom :
Adresse mail :	N° de téléphone :
DATES DU STAGE	
Le stage se déroulera du	au

L'établissement de la convention se fera à réception de cette fiche accompagnée des documents suivants :

Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires (à télécharger à partir de : <http://www.chu-tours.fr/creceps.html>)

Copie de l'attestation d'assurance civile et **RISQUES PROFESSIONNELS**

La convention sera établie en 3 exemplaires et signée par toutes les parties **10 JOURS avant le début du stage.**

ATTESTATION MÉDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

(Pour le stage et l'épreuve pratique du Certificat de Capacité pour Effectuer des Prélèvements Sanguins)

Docteur (Nom – Prénom) : _____

Titre et qualification : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Je soussigné(e) Docteur _____

certifie que M / Mme / Mlle (Nom – Prénom) _____ né(e) le _____

candidat(e) au Certificat de Capacité pour Effectuer des Prélèvements Sanguins, **est à jour de ses vaccinations** :

- **Contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite :**

Dernier rappel effectué		
Nom du vaccin	Date	N° de lot

- **Par le B.C.G.**

Vaccin intradermique ou Monovax	Date (dernier vaccin)	N° de lot
IDR à la tuberculine	Date	Résultat (en mm)

- **Contre l'hépatite B, il/elle est considéré(e) comme :**

- Immunisé(e) contre l'hépatite B : OUI NON
- Non répondeur à la vaccination : OUI NON

- **Contre la fièvre typhoïde** depuis moins de 3 ans (pour les élèves, étudiants ou professionnels de santé ayant un stage ou une activité à risque de contamination dans un laboratoire de biologie médicale, i.e. lors de manipulation d'échantillons biologiques, en particulier de selles, susceptibles de contenir des salmonelles) :

Nom du vaccin	Date	N° de lot

Fait à _____

le _____

Signature et cachet du médecin